



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations:**

**À Bruxelles:**

Kirsten Meersschaert Duchens  
Coordinatrice régionale pour l'Europe  
Coalition pour la CPI  
Tel: +32 (0) 2 502-6215  
[meersschaert@coalitionfortheicc.org](mailto:meersschaert@coalitionfortheicc.org)

Virginie Amato  
Chargée de programme pour l'Europe  
Coalition pour la CPI  
Tel: +32 (0) 2 502-6215  
[amato@coalitionfortheicc.org](mailto:amato@coalitionfortheicc.org)

**À New York:** Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux  
Coalition pour la CPI  
Tel: +1 (646) 465-8540  
[suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

**À La Haye:** Oriane Maillet

Directrice de la communication  
Coalition pour la CPI  
Tel: +31 (0) 70-3111082  
[maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)

**POUR DISTRIBUTION IMMEDIATE**

Le 28 novembre 2011

**La Coalition Salue la Résolution du Parlement Européen sur le Soutien de l'Union Européenne à la Cour Pénale Internationale**

*La société civile considère la résolution comme un outil clé pour la mise en œuvre de l'engagement de l'UE pour la justice*

**Bruxelles (Belgique)** – La Coalition pour la Cour pénale internationale se félicite de la nouvelle résolution du Parlement européen (PE) sur « [le soutien de l'Union européenne à la CPI: être à la hauteur des enjeux et surmonter les difficultés](#) ». Ce document est un outil important pour la mise en œuvre par l'Union européenne et les États membre de l'UE de leurs engagements auprès de la Cour pénale internationale (CPI) – la première Cour internationale permanente à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

« La résolution concernant le soutien du PE à la CPI est novatrice, et a été adoptée avec une large majorité », explique Kirsten Meersschaert Duchens, coordinatrice régionale pour l'Europe à la Coalition pour la Cour pénale internationale - un réseau global de plus de 2.500 organisations de la société civile présente dans 150 pays oeuvrant pour une CPI juste,

efficace et indépendante et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. « Ce texte engage le Parlement à jouer un rôle actif dans la promotion de la lutte contre l'impunité et de la CPI dans toutes les politiques de l'UE et dans le travail du Parlement européen dans son ensemble », a-t-elle ajouté.

Le PE a été l'un des premiers partisans de la CPI, notamment à travers un certain nombre de résolutions, un langage fort dans son Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde, et des actions menées par ses membres et le groupe informel des « Amis parlementaires de la CPI ».

Proposée par le député européen Wolfgang Kreissl-Dörfler, la résolution prend note des difficultés rencontrées par la Cour et applaudit les efforts de l'UE pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome – le traité fondateur de la CPI – et de l'Accord sur les Privilèges et Immunités de la CPI, et encourage l'adoption de législations nationales d'exécution.

Le texte fournit également des recommandations concrètes afin d'améliorer l'action de l'UE concernant la CPI. Par exemple, la résolution fait appel à l'UE et aux États membres pour assurer une coopération pleine et rapide et pour offrir un soutien diplomatique et politique à la CPI, en particulier en ce qui concerne l'exécution des mandats d'arrêt. Le texte propose également de créer des outils innovants afin d'améliorer le soutien dans ce domaine, y compris un code de conduite pour le contact avec les personnes recherchées par la CPI, et un protocole interne concernant les actions cohérentes et en temps utiles de l'UE pour les cas de non-coopération avec la Cour.

L'UE et les États membres sont encouragés à soutenir les efforts des pays tiers pour mener des procédures nationales contre le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, en particulier en prenant en considération la lutte contre l'impunité et le principe de complémentarité dans le contexte plus large de l'aide au développement et à l'état de droit.

Les députés européens ont réitéré leur appel à la Haute Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, afin de nommer un Représentant spécial de l'Union Européenne pour le droit international humanitaire et la justice internationale dont le mandat consisterait à promouvoir, intégrer et représenter l'engagement de l'UE dans la lutte contre l'impunité et auprès de la CPI au travers des politiques étrangères de l'Union.

Les députés du PE ont également exprimé leurs préoccupations concernant l'impact du manque de financements pour la Cour, notamment dans les fonctions essentielles telles que la sensibilisation, la représentation juridique et la participation et la protection des victimes et des témoins, et ont appelé les États membres de l'UE à s'assurer de la poursuite d'un soutien financier stable à la Cour.

« Nous attendons maintenant avec intérêt la mise en œuvre concrète de ce rapport très important et nous espérons que d'autres institutions européennes et d'autres États, tant en qualité d'États membres de l'UE que d'États parties au Statut de Rome, prennent bonne note de ces recommandations », a conclu Mme. Meersschaert Duchens.

*La « Résolution du Parlement européen du 17 novembre 2011 sur le soutien de l'Union européenne à la CPI: être à la hauteur des enjeux et surmonter les difficultés »*  
[\(2011/2109\(INI\)\)](#) est disponible sur :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0507+0+DOC+XML+V0//FR>

Pour plus d'informations sur l'Union européenne et la CPI, veuillez visiter : <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=eu>

*La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, qui soutient que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes en cours devant la Cour : la République centrafricaine, la République de Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Darfour (Soudan), la Libye, l'Ouganda, et le Kenya. La CPI a publiquement émis 18 mandats d'arrêt et 9 citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le Bureau du Procureur a déclaré examiner au moins 8 situations sur 4 continents, y compris en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en Corée du Sud, au Nigeria, et en Palestine.*

*La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau d'organisations de la société civile dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.*

<http://www.coalitionfortheicc.org/>

###